



LE RÉSEAU DES FEMMES MÉDIATRICES DU BURUNDI: « UNE EXPÉRIENCE COMMUNAUTAIRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION 1325 DU CS/ONU SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ » POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET LA COHÉSION SOCIALE EN VUE DE FAVORISER UNE PARTICIPATION ACCRUE DES FEMMES AUX ÉLECTIONS AU BURUNDI.





I. CONTEXTE

- Le Réseau des Femmes Actrices de Paix et de Dialogue (RFAPD) ou les « Femmes Médiatrices » a vu le jour en 2014, dans un texte de processus électoral pour les échéances de 2015.
- Rôle essentiel des femmes à jouer dans un processus électoral au Burundi: Femmes sont majoritaires de la population (environ 51%) et de l'électorat en particulier (environ 53%). Les femmes constituent un enjeu électoral important depuis les élections de 1960.
- Le Réseau des médiatrices est une expérience unique de la mise en œuvre de la Résolution 1325 du CS/ONU Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (.
- Un environnement politico-légal inégalitaire:
- C'est dans ce contexte qu'ONUFEMMES a organisé une retraite stratégique en 2014 pour mobiliser les femmes dans les élections de 2020 à travers le mécanisme de prévention et de résolution des conflits.

II. IDENTITE DES MEDIATRICES

2.1. Qui sont les médiatrices?

- Des femmes leaders issues de 220 OSC qui ont une assise communautaire.
- Les femmes médiatrices: 16 000 femmes établies sur toutes les collines du pays (2950); coordonnées par 518 médiatrices communales et 18 Points focaux provinciaux (PFP).

2.2. Ce qui vise le RFAPD

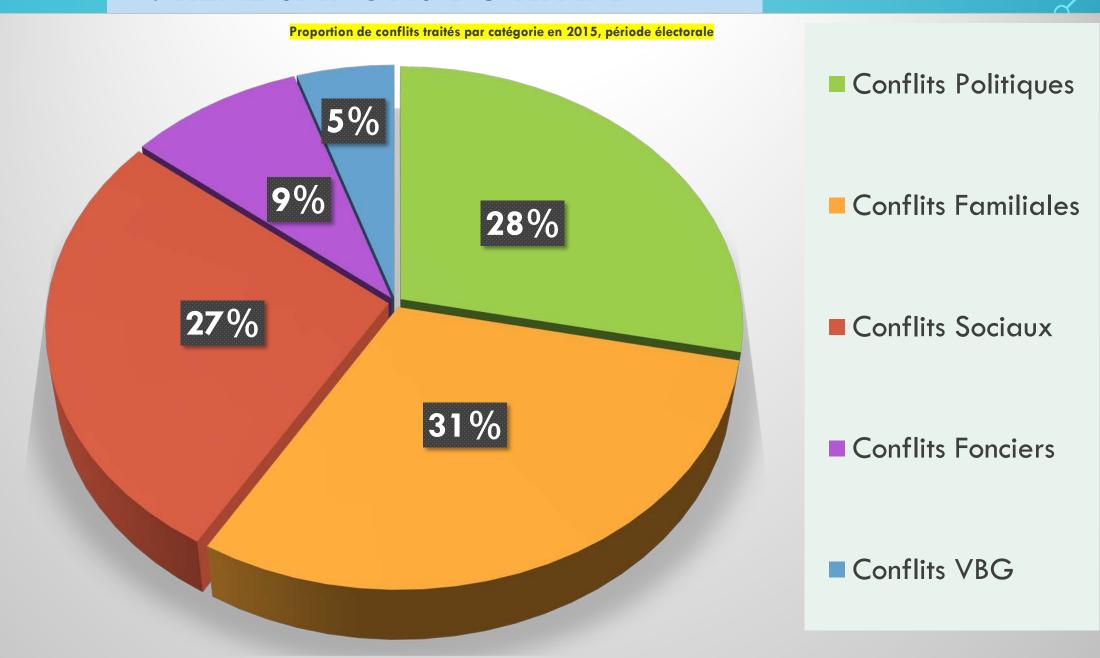
- L'initiative du RFAPD a été lancée pour :
- promouvoir l'implication des femmes burundaises dans la prévention et la résolution des conflits liés au processus électoral et, de façon générale les conflits affectant les femmes;
- promouvoir le dialogue, le traitement des conflits au niveau local ainsi que renforcer;
- promouvoir l'influence et la visibilité du rôle des femmes au sein de leur communauté, notamment au cours du processus électoral.
- Plus tard, après les élections de 2015, extension de son rôle sur la participation des femmes à la vie communautaire, voire influencer le niveau central, notamment en faisant avancer les priorités des femmes dans les politiques nationales dont en matière de paix et sécurité.

ш

ı

11

III. RÉALISATIONS DU RFAPD



- en apparence, mais qui ont des retombées sur la participation des femmes au processus: conflits familiaux dans les ménages
- Depuis 2014: plus de 25 000 conflits traités; 65 % de succès, les échecs à 14 % et les demi-succès à 21%. Réduction de 24 % des conflits reçus par les structures judiciaires de base
- La contribution à la paix passe aussi par le dialogue. Durant les moments des manifestations violentes de 2015, les médiatrices ont pris des initiatives variées dans diverses provinces et communes pour prévenir les violences: Cas type au Sud-Est (province Rutana).
 - Pour plus de participation des femmes, il a été ajouté la dimension de mobilisation des femmes pour leur développement: 2284 groupements ou activités génératrices de revenus (AGR) depuis 2017. déjà initiées. Elles permettent de renforcer le positionnement des femmes dans les dynamiques de paix et de sécurité, y compris dans les processus électoraux.

IV. LEÇONS APPRISES : SUCCES, DEFIS ET PERSPECTIVES

• 4.1. Succès

Les initiatives de résolution des conflits sont de petites initiatives régulières et laborieuses prises ici et là qui finissent par imprimer une dynamique sociale de paix qui font fierté à des milliers de femmes et les rendent aptes à prendre part à la vie publique, voire influencer le processus électoral:

- ✓ Pour la première fois, des femmes se sont impliquées en mouvement dans le règlement des questions de la communauté. Au départ: 534 médiatrices, aujourd'hui 16000
- ✓ Les femmes trouvent dans le Réseau une structure d'appoint à la défense, la protection et la promotion de leurs droits. Les médiatrices sont partout vues comme défenseurs des droits de la femme
- ✓ Le Réseau constitue un cadre d'expression où les femmes s'expriment plus aisément que dans les cadres mixtes, dont les Commissions Justice et Paix (CEJP) ou chez les notables traditionnels Bashingantahe.
- ✓ Le Réseau est un cadre de mobilisation communautaire de proximité qui atteint le plus de femmes que les autres intervenants. Les médiatrices mènent des actions de proximité qui atteignent les femmes

- Le Réseau permet aux femmes de développer progressivement la confiance en elles et l'auto-affirmation et l'exemple des médiatrices pousse les femmes à s'intéresser davantage à la vie de la communauté: Se faire élire, connaître et défendre leurs droits, lutter contre les VBG,...
- ✓ La détermination avec altruisme et persévérance des médiatrices suscite progressivement l'engagement des autres femmes à défendre les autres femmes victimes dans une perspective d'un mouvement féminin
- ✓ Le réseau des médiatrices comme creuset de renforcement de leadership féminin et du mouvement féminin. Le travail et les succès des médiatrices ont permis de relever leur leadership et jeter les bases d'un vaste mouvement féminin en devenir.
- ✓ Anticipation du dialogue inter burundais par le Réseau des médiatrices et mise en débat public des préoccupations des communautés par les médiatrices.

4.2. Défis rencontrés par les médiatrices

- Contexte socio-politique complexe.
- Conditions de travail très dures, immensité du domaine d'action des médiatrices et faible représentativité des femmes au niveau communautaire (moins de 20 % de femmes élues). Les femmes médiatrices appelées à suppléer à cette carence.
- ► Quelques cas d'intimidation.
- Limites du bénévolat.

4.3. Perspectives d'avenir
Institutionnalisation du Réseau comme institution d'utilité publique régie par la loi sur les associations sans but lucratif. ONUFEMMES va le soutenir comme base de mise en œuvre de la Résolution 1325 et de mouvement féminin solidaire et cohérent influençant les élections.
Le RFAPD est bien préparé pour entrer dans la mobilisation des femmes pour les élections de 2020: Il va se renforcer en capacités dans le règlement des conflits électoraux et faire passer les femmes élues au niveau des collines, de 17% à au moins 30 %.
Une fois institutionnalisé, le RFAPD des femmes médiatrices va entrer en lien avec les autres femmes leaders de la région et du monde : il est déjà dans le processus de mise en place du chapitre national d'AWLN (African Women Leader's Network); partager son expérience avec des femmes leaders communautaires de la région des Grands Lacs; etc.
Le RFAPD va s'imposer comme porte d'entrée de toutes les interventions dans les communautés.

V. RECOMMANDATIONS

- 1. A la CIRGL et au Bureau de l'Envoyé Spécial de l'ONU de soutenir l'initiative du Réseau des femmes médiatrices du Burundi pour son renforcement et pour sa pérennisation ;
- 1. A la CIRG Let au Bureau de l'Envoyé Spécial de l'ONU de faciliter l'identification des Réseaux nationaux de femmes leaders impliquées dans la médiation, la prévention et la résolution des conflits dans les communautés en vue d'une mise en place d'un Réseau Régional de femmes leaders communautaires pour faire valoir la place des femmes dans les élections ;
- 2. A la CIRGL et au Bureau de l'Envoyé Spécial de l'ONU d'organiser, dans le cadre de la Célébration de la Résolution 1325 du CS/ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, un atelier régional de concertation et d'échange d'expériences entre les femmes leaders communautaires impliquées dans la mise en œuvre de la Résolution au niveau communautaire;
- 3. Aux Etats membres de la CIRGL d'intégrer les entités communautaires ou de base dans les circonscriptions électorales en tenant compte de la dimension participation des femmes à tous les niveaux (la composition des listes électorales, les quotas minima pour les femmes, les organisations de gestion des élections, etc);
- 4. Aux Etats membres de la CIRGL d'améliorer la participation politique des femmes des communautés et d'améliorer le cadre légal de leurs pays en vue d'intégrer au moins 30 % de femmes dans les institutions communautaires élues ;
- 5. Aux Etats membres de la CIRGL d'adopter la Charte/Convention sur la démocratie et la gouvernance communautaire en intégrant de façon effective les femmes dans les institutions communautaires (institution élues, institution de médiation, les conseils communautaires, etc).

CONCLUSION

- La présentation du Réseau des femmes médiatrices-Abakanguriramahora du Burundi permet de constater le potentiel des femmes dans les dynamiques de consolidation de la paix dans une perspective de plus de participation politique de femmes, y compris dans les processus électoraux.
- L'implication des femmes dans la prévention et la résolution des conflits dont les conflits politiques d'ordre électoral, dans l'animation du dialogue communautaire, dans la protection et la promotion des droits de la femme ainsi que dans la mobilisation pour leur propre développement constituent des stratégies susceptibles de relever le statut de la femme et, par conséquent son positionnement dans les processus d'accès aux instances de prise de décision par les élections. Le RFAPD a expérimenté cette approche et peut le partager avec les autres femmes leaders africaines, dont celles des communautés.
- La symbiose de ces proches contribue à asseoir la paix et la cohésion sociale dans les communautés et dans le pays. Le RFAPD aura contribué à l'amélioration du contexte électoral. Son expérience est à partager les autres femmes.
- La démocratie se vit d'abord dans la communauté. Il faut une gouvernance démocratique à la base avant de penser aux échelons supérieurs. La mise en œuvre de la Résolution 1325 dans les communautés est le meilleur gage de réalisation d'une société égalitaire entre les hommes et les femmes.

MERCI